

Q U É B E C

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

NO : R-4153-2021
(R-4134-2020)

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES
CONSOUMATEURS INDUSTRIELS
D'ÉLECTRICITÉ
(ci-après « AQCIE »)

Demanderesse

HYDRO-QUÉBEC
(ci-après le « Distributeur »)

Mise en cause

**LISTE DE PIÈCES AU SOUTIEN DU
PLAN D'ARGUMENTATION DU CIFQ**

- Pièce 1 : Extraits du P.L. 34 lors de son dépôt;
- Pièce 2 : Projet d'amendement de l'article 2 (5 novembre 2019) retiré le 6 novembre 2019;
- Pièce 3 : Amendement de l'article 2 (6 novembre 2019);
- Pièce 4 : Sous-amendement de l'article 2 du 6 novembre 2019;
- Pièce 5 : Amendement de l'article 2 prévoyant publication de l'avis de la Régie;
- Pièce 6 : Sous-amendement de l'amendement à l'article 2 prévoyant la publication de l'avis de la Régie;
- Pièce 7 : Amendement de l'article 2 en Chambre;
- Pièce 8 : Amendement de l'article 5 en Chambre;
- Pièce 9 : Amendement de l'article 14 en Chambre;
- Pièce 10 : Amendement de l'article 17 en Chambre;
- Pièce 11 : Ajout de l'article 20.1 en Chambre.

Lévis, le 28 juin 2021

(s) Pierre Pelletier
PIERRE PELLETIER
Procureur du CIFQ